

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI LE 16 JUIN 2026

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le mardi 16 juin 2026 à 16h étaient présents :

Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois, ainsi qu'en visioconférence : Mme Camille Bouchard et M. William St-Cyr.

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation

Pierre Lefrançois, maire
Chantale Gagnon, conseillère
Diane Giguère, conseillère
Roger Roy, conseiller
William St-Cyr, conseiller
Camille Bouchard, conseillère,
Michel Laberge, conseiller

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

26-06-11938

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Convention d'aide financière avec le Ministre des Transports et de la mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2026-2027

ATTENDU l'obtention de l'aide financière du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, du Ministère des Transports (Véloce III) ;

ATTENDU la convention d'aide financière proposée déterminant les modalités de cette dernière ;

26-06-11939

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte la convention d'aide financière du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, du Ministère des Transports (Véloce III) tel que proposé, et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité.

3. Demande d'appui de l'Association de soccer des Premières-Seigneuries pour le dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA

26-06-11940

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien appuie le projet de l'Association de soccer des Premières Seigneuries, pour l'acquisition et l'installation d'un dôme gonflable sportif – L'Ange-Gardien, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plain air ;

QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien s'engage à conclure une entente de service avec l'Association de soccer des Premières Seigneuries pour le projet de dôme gonflable sportif à L'Ange-Gardien sur le terrain de soccer en gazon synthétique, afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

4. Adoption du premier projet de règlement numéro 26-738 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements, afin de modifier la zone C-101 en ajoutant la classe d'usage H-6 Habitation de haute densité

26-06-11941

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE le premier projet de règlement numéro 26-738, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements, afin de modifier la zone C-101 en ajoutant la classe d'usage H-6 Habitation de haute densité, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 6 juillet 2026, à 19h15.

26-06-11942 **5. Appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage de la piste cyclable**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité effectue un appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage de la piste cyclable côté ouest jusqu'à la rue Casgrain.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

26-06-11943 IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 16h30, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière